



**POUR INFORMATION**

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre des programmes par pays  
de promotion du travail décent**

*Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction .....	1
Faits marquants .....	1
Exposés sur la situation dans les régions.....	5
A. Afrique.....	5
B. Amériques.....	8
C. Etats arabes .....	10
D. Asie et Pacifique .....	13
E. Europe.....	16
Annexes statistiques .....	19

## Introduction

1. A sa 297<sup>e</sup> session (novembre 2006), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de lui présenter chaque année un rapport sur l'état d'avancement des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD)<sup>1</sup>. Le présent rapport, qui couvre la période allant de novembre 2007 à août 2008, met en exergue les principales tendances dans l'élaboration des PPTD; les liens avec les programmes de pays des Nations Unies, en particulier les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les pays pilotes participant à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies; la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration de PPTD; les grandes priorités énoncées dans les PPTD; les ressources et les mécanismes de financement; les résultats concrets obtenus grâce aux PPTD et les enseignements tirés de l'expérience.

## Faits marquants

2. L'élaboration de PPTD s'est poursuivie à un rythme soutenu. Le rapport de novembre 2007 portait essentiellement sur 29 PPTD finalisés, adoptés et en cours d'exécution dans les régions. Dix d'entre eux sont arrivés à terme à la fin de 2007. Pendant la période à l'examen, 12 nouveaux PPTD ont été finalisés et adoptés par les pays suivants: Argentine, Bahamas, Bangladesh, Bolivie, Chine, El Salvador, Népal, Nicaragua, Panama, Sri Lanka, République arabe syrienne et Yémen. Ainsi, 31 PPTD finalisés et approuvés sont en cours de mise en œuvre. Plus de 80 PPTD se trouvent à diverses étapes d'élaboration (voir les annexes pour avoir des précisions à l'échelle régionale sur l'état d'avancement des PPTD). Sur les PPTD qui ont été approuvés ou qui étaient en cours d'élaboration pendant la période à l'examen, 36 ont été évalués par le mécanisme d'assurance de la qualité.
3. La demande de PPTD dans les différents pays et leur pertinence sont de plus en plus évidentes; leurs liens avec les programmes de pays des Nations Unies, notamment avec les pays pilotes ayant participé à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les PNUAD, sont apparents dans toutes les régions. En Algérie, au Libéria et au Maroc, les PPTD sont en fait devenus un élément central des PNUAD; au Brésil et au Mexique, le travail décent est l'un des objectifs déclarés du PNUAD; en Inde, les résultats énoncés dans le PPTD sont pleinement intégrés dans le PNUAD; il convient de mentionner que l'OIT a joué un rôle moteur pour certaines priorités du PNUAD: emploi des jeunes, formation et employabilité, gestion des migrations de main-d'œuvre et programmes concernant le VIH/sida sur le lieu de travail.
4. Au Lesotho, au Mozambique et aux Philippines, certains résultats énoncés dans le PPTD ont été intégrés directement dans le PNUAD. Dans les Etats arabes, tous les résultats attendus des PPTD ont été alignés sur les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Cinq des huit pays pilotes participant à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies (Albanie, Ouganda, Pakistan, République-Unie de Tanzanie et Uruguay) ont actuellement un PPTD. Cela a permis d'intégrer plus facilement les questions relatives au travail décent dans les programmes unifiés des Nations Unies. En Albanie, le programme unifié des Nations Unies énonce des résultats axés sur les priorités de l'OIT et mentionne expressément l'OIT et les partenaires sociaux en tant que partenaires responsables pour obtenir les résultats convenus. Par ailleurs, le mécanisme des PPTD a permis à l'OIT et à ses mandants tripartites de devenir des partenaires d'exécution ayant accès aux portions pertinentes du Fonds commun des Nations Unies. Dans la

<sup>1</sup> Document GB.297/PV, paragr. 240.

République-Unie de Tanzanie, l'OIT gère le programme commun intitulé «Wealth creation, employment and economic empowerment» (Création de richesses, emploi et accès à l'autonomie économique). Un effet notable du mémorandum d'accord signé entre le Bureau de l'OIT à Islamabad et Pakistan One Fund est d'avoir permis d'intégrer les résultats attendus des PPTD dans un plan de développement plus vaste et de garantir à l'OIT et à ses mandants un rôle plus important dans l'élaboration d'une politique nationale de développement.

5. **La participation des partenaires sociaux au processus des PPTD** a pris des formes diverses. Dans certains pays d'Afrique et d'Asie, l'OIT a mené des consultations distinctes avec les partenaires tripartites pour convenir avec eux des résultats à rechercher. Dans les Amériques, dans les Etats arabes et en Europe, on a recouru à des réunions tripartites de haut niveau et, dans certains cas, des structures tripartites ont été créées et réaménagées de manière à permettre des consultations sur les PPTD. Notamment dans les Etats arabes, ces réunions ont été combinées avec des lancements très remarquables du processus des PPTD, avec un sens accru des responsabilités et une prise en main plus franche par les partenaires tripartites s'agissant de concrétiser les résultats énoncés dans les PPTD.
6. Un certain nombre de PPTD ont également mis sur pied des comités de mise en œuvre avec la participation des partenaires sociaux, par l'intermédiaire desquels ils ont assumé les responsabilités de suivi et d'évaluation des résultats visés par les PPTD. En Europe, par exemple, les six PPTD qui sont arrivés à terme en 2007 ont fait l'objet d'une évaluation avec les partenaires tripartites. La participation des partenaires sociaux aux PPTD a permis non seulement de concrétiser les résultats visés qui bénéficiaient d'un vaste soutien, mais elle a également constitué un exercice utile pour ceux d'entre eux qui souhaitaient parfaire leur expérience en matière d'élaboration de programmes, de gestion axée sur les résultats, de suivi et d'évaluation.
7. **Les priorités des PPTD** ont été réparties de manière assez égale entre les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. En ce qui concerne la promotion des principes et droits fondamentaux au travail, de nombreux PPTD énonçaient des résultats concernant l'application des normes internationales du travail, en particulier celles qui ont trait au travail des enfants et au travail forcé. Les PPTD mis en œuvre dans les Amériques avaient également des composantes touchant à la liberté d'association. En Europe, l'accent était mis sur une meilleure application des lois et sur une inspection du travail plus efficace, le but étant de garantir la mise en œuvre des conventions ratifiées. Quatorze pour cent des ressources du budget ordinaire étaient liés aux résultats énoncés dans les PPTD, concernant les principes et droits fondamentaux au travail, et ce dernier aspect représentait 18 pour cent du nombre total de ces résultats<sup>2</sup>.
8. L'emploi est resté la préoccupation première dans toutes les régions, et plus particulièrement l'emploi des jeunes et des femmes. Les régions se sont focalisées sur différentes méthodes de création d'emplois: l'Europe a privilégié le soutien au renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques du marché du travail, les Etats arabes ont centré leurs efforts sur l'intégration de l'économie informelle dans le secteur structuré et sur l'amélioration des outils d'information sur les marchés du travail, et les autres régions ont favorisé l'investissement à forte intensité d'emploi, le développement des compétences ainsi que les PME et les coopératives. Les résultats relatifs à l'emploi représentent 28 pour cent des ressources du budget ordinaire allouées aux PPTD et 24 pour cent du nombre total de résultats énoncés.

<sup>2</sup> Chiffres fondés sur IRIS, avril 2008.

9. Les priorités en matière de protection sociale portaient essentiellement sur une extension de la couverture sociale dans les Amériques, sur les politiques concernant le VIH/sida en Afrique et en Asie et sur l'amélioration des politiques de sécurité et de santé au travail et des services d'inspection du travail dans les autres régions. Les résultats en matière de protection sociale énoncés dans les PPTD ont représenté 17 pour cent des ressources allouées à ces programmes et 18,5 pour cent du nombre total de résultats énoncés.
10. Enfin, le dialogue social est resté très important dans toutes les régions et a bénéficié d'un niveau de financement quasiment égal à celui des résultats liés à l'emploi. Presque tous les PPTD couvrent les résultats escomptés, à savoir l'accroissement des capacités des partenaires sociaux, la promotion des relations tripartites et le renforcement de l'administration du travail. Les résultats énoncés dans les PPTD au titre de cet objectif stratégique ont représenté 26 pour cent des ressources du budget ordinaire allouées à ces programmes et 31 pour cent du nombre total de résultats visés.
11. Toutes les régions ont réussi à intégrer dans les PPTD le principe d'égalité entre les sexes. S'agissant des capacités institutionnelles, il a été rapporté que la région Afrique a également intégré des composantes concernant le renforcement des capacités statistiques, et que l'Asie a inclus des composantes importantes touchant au partage des connaissances sur l'emploi des jeunes, le développement des compétences et les relations du travail. Les résultats communs pour l'immédiat ont représenté 14 pour cent des ressources du budget ordinaire allouées aux PPTD et 7,5 pour cent du nombre total de résultats énoncés.
12. **Le financement a constitué un véritable défi.** Des ressources du budget ordinaire ont été programmées pour les composantes stratégiques et prioritaires des PPTD en vue de créer des partenariats et de lever les ressources nécessaires à la réalisation de résultats spécifiques. Jusqu'à deux tiers des ressources requises pour la mise en œuvre des PPTD ont dû être prélevées sur les ressources extrabudgétaires. Les PPTD se sont révélés des instruments efficaces de mobilisation de ressources en fournissant aux donateurs des informations spécifiques sur les priorités et les résultats espérés des pays, et en montrant clairement que les résultats visés bénéficiaient d'un soutien tripartite.
13. Dans certains pays pilotes participant à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies, les PPTD ont permis d'obtenir le soutien du fonds commun pour certains résultats espérés au niveau des pays. En Ouganda, par exemple, le PPTD a été le point d'entrée qui a permis à l'OIT d'accéder aux ressources de l'équipe de pays des Nations Unies pour les activités dans le domaine du VIH/sida. Dans certains pays comme la Jordanie et la Zambie, le gouvernement contribue également à la concrétisation des résultats. Les PPTD ont aussi facilité la mobilisation de ressources locales, notamment des partenariats public-privé. Toutes les régions ont déterminé les ressources spécifiques nécessaires à la mise en œuvre des PPTD, et les Etats arabes ont procédé à une planification détaillée pour identifier les volets spécifiques sous-provisionnés et arrêter une stratégie ciblée de mobilisation des ressources.
14. Le compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) aura bien du mal à combler les déficits de ressources constatés pour concrétiser les résultats attendus des PPTD.
15. Les PPTD ont déjà donné un certain nombre de **résultats concrets et tangibles**. Dans le domaine des principes et droits fondamentaux au travail, les PPTD mis en œuvre en Europe ont conduit à la ratification de plusieurs conventions de l'OIT. L'amélioration des systèmes d'inspection du travail a également permis une meilleure application des législations nationales du travail. Dans les régions Afrique, Europe et Asie et Pacifique, les PPTD ont aussi contribué à la mise en place de nouvelles politiques et institutions pour l'élimination du travail des enfants. Dans la République-Unie de Tanzanie, la politique

nationale sur le travail des enfants a été intégrée dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

16. Des politiques et stratégies nationales de l'emploi ont été adoptées dans un certain nombre de pays; en Ouganda et en Zambie, cela incluait une stratégie de création d'emplois pour personnes handicapées. Dans la région de l'Asie et du Pacifique a été réalisée une étude des pratiques sur le lieu de travail (Workplace Practice Survey) en vue d'améliorer la base de connaissances régionale concernant le rôle que la croissance de la productivité et la création de possibilités d'emploi décent peuvent jouer dans la promotion de la compétitivité durable au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux national et régional. Dans les Etats arabes, l'intégration d'une culture de l'entrepreneuriat dans les programmes de formation professionnelle et d'enseignement secondaire a été une véritable réussite, ainsi que l'utilisation d'informations relatives au marché du travail pour élaborer des stratégies de l'emploi. Dans les pays du Sud-Est de l'Europe, la capacité de formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques nationales de l'emploi a été renforcée.
17. Dans le domaine de la protection sociale, on relève certaines réalisations, notamment la mise en place de politiques nationales de sécurité et de santé au travail et de politiques nationales concernant le VIH/sida, ainsi que l'enregistrement des travailleurs migrants en Turquie. Dans les Etats arabes, de nouveaux systèmes de sécurité sociale ont été introduits à l'effet d'étendre la couverture sociale aux travailleurs vulnérables.
18. Enfin, toutes les régions ont vu se renforcer leurs institutions de dialogue social ainsi que la capacité des partenaires sociaux de participer aux activités nationales de développement.
19. **Enseignements tirés du processus de mise en œuvre des PPTD.** La participation active des partenaires sociaux demeure l'une des clés essentielles du succès de certains PPTD. La signature d'un mémorandum d'accord et la participation des partenaires sociaux aux exercices de contrôle et d'évaluation à mi-parcours ont favorisé un climat de confiance et renforcé le sentiment d'être partie prenante dans le programme par pays. Dans certains cas, l'intégration d'acteurs non traditionnels – ONG, groupes de femmes et entreprises – a eu pour effet de renforcer la base d'appui du PPTD. Une caractéristique commune à toutes les régions a été la nécessité de renforcer davantage la capacité des mandants concernant la conception des PPTD et la gestion axée sur les résultats; la concrétisation des résultats énoncés dans les PPTD; et la participation à d'autres exercices de programmation du développement national. La nécessité d'un cadre juridique transparent a également été soulignée.
20. Toutes les régions ont signalé que les réalisations régionales et sous-régionales en matière de travail décent ont fortement influencé la programmation des PPTD. Ces programmes par pays étaient perçus comme des instruments utiles pour concrétiser les résultats escomptés au plan régional. La onzième Réunion régionale africaine de l'OIT (Addis-Abeba, avril 2007) s'est expressément fixé pour objectif de mettre en place un PPTD dans tous les pays d'ici à 2010. Dans les Amériques, l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent, adopté à la seizième Réunion régionale américaine (Brasilia, mai 2006), faisait déjà état de 14 PNUAD. Il est ainsi plus facile d'aligner les PPTD sur les composantes de travail décent des PNUAD.
21. De nombreuses régions ont trouvé que la période de trois à quatre ans était idéale pour les PPTD du fait qu'elle permettait une synchronisation avec les PNUAD et d'autres plans nationaux de développement. Les PPTD devraient être conçus sur la base d'une gestion axée sur les résultats, avec des indicateurs clairs et des étapes annuelles permettant de mesurer les progrès accomplis et de tenir les mandants informés. En même temps, les PPTD devraient avoir une flexibilité intégrée, permettant une adaptation rapide en cas de changement politique, de crise ou de circonstances telles qu'il peut être nécessaire de

modifier les priorités en matière de travail décent. Enfin, on a constaté qu'il était important d'intégrer dans les propositions destinées à figurer dans les PPTD des questions transsectorielles telles que les normes internationales du travail et l'égalité des sexes, afin que les mandants puissent facilement les discuter et les adapter pour renforcer les résultats énoncés dans les PPTD.

22. Le Bureau a besoin d'une capacité accrue pour appuyer les PPTD. On espérait que le réexamen en cours de la structure hors siège permettrait de renforcer la présence de l'OIT sur le terrain et de faciliter la mise en place de PPTD, en particulier dans les pays où l'OIT n'était pas présente. De meilleures données sont nécessaires à l'établissement des valeurs de base et indicateurs pour les résultats énoncés dans les PPTD.

## Exposés sur la situation dans les régions

### A. Afrique

23. La onzième Réunion régionale africaine de l'OIT (Addis-Abeba, avril 2007) a adopté l'Agenda du travail décent pour l'Afrique 2007-2015 pour améliorer la mise en œuvre du Plan d'action sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adopté lors du Sommet de Ouagadougou, et lancé un appel «à l'OIT pour qu'elle collabore avec ses mandants afin d'encourager tous les Etats Membres en Afrique à se doter de programmes par pays de promotion du travail décent».
24. Les PPTD sont déjà en cours d'exécution dans les pays suivants: Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Mali, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe. Parmi ces pays, l'Ethiopie, le Kenya, le Lesotho, le Mali, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont fait l'objet d'une évaluation par le mécanisme d'assurance de la qualité. Le Sénégal sera soumis prochainement à ce processus d'évaluation.
25. Au cours du présent exercice biennal, des PPTD sont en cours d'élaboration dans les pays suivants: Afrique du Sud, Botswana, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Egypte, Guinée, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Sierra Leone, Swaziland et Togo. Des négociations pour engager le processus d'élaboration d'un PPTD sont en cours dans la plupart des autres pays.
26. Les PPTD mis en œuvre en Afrique font partie intégrante de cadres de développement mondiaux et régionaux, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, le Plan d'action de Ouagadougou et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

### ***Liens avec les cadres nationaux de développement***

27. L'OIT a pris une part active au processus des PNUAD en veillant à ce que les PPTD s'inscrivent à part entière dans le cadre commun des Nations Unies. Dans la République-Unie de Tanzanie, par exemple, c'est au nom du système des Nations Unies que l'OIT administre le programme commun «Wealth creation, employment and economic empowerment».

## **Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs**

28. Des efforts systématiques sont déployés pour assurer la participation des organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPTD. Au Ghana, au Kenya, au Lesotho, au Nigéria, en Ouganda, dans la République-Unie de Tanzanie et en Zambie, les organisations d'employeurs et de travailleurs ont participé à des ateliers consultatifs visant à définir et valider les priorités et les résultats à énoncer dans les PPTD. En outre, elles sont membres des comités de mise en œuvre des PPTD.

## **Les grandes priorités énoncées dans les PPTD**

29. Parmi les priorités énoncées dans les PPTD figurent les suivantes:

- promotion et respect des principes et droits fondamentaux au travail;
- réduction du travail des enfants (en particulier ses pires formes);
- approches fondées sur l'utilisation d'un grand nombre d'emplois;
- politiques et programmes pour promouvoir l'emploi des femmes et des jeunes;
- politique nationale de protection sociale (notamment une couverture sociale de base);
- prévention et atténuation de l'impact du VIH/sida sur le monde du travail;
- renforcement de l'administration du travail et du dialogue social;
- renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs;
- élaboration de statistiques du travail et amélioration de la capacité de collecte et d'analyse d'informations (données) sur le marché du travail;
- le principe d'égalité entre les sexes reste un thème transversal.

## **Mécanismes, niveaux et déficits de financement**

30. On peut mettre en exergue les points suivants:

- A l'aide de ses ressources du budget ordinaire et de ses ressources extrabudgétaires, l'OIT soutient la mise en œuvre de certains résultats énoncés dans les PPTD. Cependant, ces fonds ne suffisent pas à garantir la durabilité de ces programmes sur le long terme.
- Certains gouvernements ont contribué à la mise en œuvre de PPTD. Le ministère du Travail de la Zambie a été récemment rebaptisé ministère de l'Economie et dispose désormais d'un arsenal de moyens plus important pour contribuer à la mise en œuvre de son programme.
- La création du Fonds commun des Nations Unies dans certains pays pilotes a ouvert des possibilités de financement pour les activités prioritaires des PPTD intégrées dans les PNUAD. En Ouganda, le PPTD a été le point d'entrée qui a permis d'accéder aux ressources de l'équipe de pays des Nations Unies, disponibles pour la lutte contre le VIH/sida.

- Avec les ressources du CSBO, l'OIT est désormais en mesure d'accroître son soutien à la concrétisation des objectifs des PPTD, qui sont axés et centrés sur l'obtention de résultats.

### **Résultats et réalisations tangibles**

- Des politiques nationales contre le travail des enfants ont été adoptées (en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie) et des objectifs/indicateurs pour réduire le travail des enfants ont été intégrés dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de la République-Unie de Tanzanie.
- Des politiques et programmes de lutte contre le VIH/sida sur le lieu de travail ont été élaborés (Ethiopie, Kenya, Lesotho, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie).
- Il a été procédé à des examens complets de la protection sociale (République-Unie de Tanzanie et Zambie).
- Des politiques nationales de l'emploi ainsi que des politiques et programmes pour l'emploi des jeunes sont en cours d'élaboration (Lesotho et République-Unie de Tanzanie), et des politiques et programmes sur l'employabilité et sur l'emploi de personnes handicapées sont actuellement mis en œuvre (Ouganda et Zambie).

### **Les enseignements tirés de l'expérience et la marche à suivre**

#### **31. Les enseignements suivants montreront la marche à suivre:**

- La participation des partenaires sociaux devrait être de nouveau renforcée par la mise en œuvre d'un programme de développement des capacités à l'intention des mandants. Cette démarche aurait pour effet non seulement de faciliter la réalisation concrète des programmes, mais aussi de favoriser la durabilité en renforçant la participation des travailleurs et des employeurs à l'identification des priorités des PNUAD et des DSRP, ainsi qu'à la mise en œuvre des PPTD.
- Dans un souci d'efficacité, il conviendrait que le principe d'égalité entre les sexes soit intégré dès le stade de l'élaboration, comme l'attestent les exemples du Lesotho, du Mali et de la République-Unie de Tanzanie.
- Une méthode améliorée de collecte de données sur les déficits de travail décent et sur les avancées des pays vers le travail décent permettrait de mieux cibler et mettre en œuvre les PPTD.
- L'objectif consistant à assurer une plus grande unité d'action des Nations Unies peut déboucher sur des possibilités de financement de certains résultats énoncés dans les PPTD, qui sont intégrés dans les PNUAD. Cette démarche donne aussi à l'OIT d'autres moyens d'action pour contribuer plus qu'elle n'a pu le faire jusqu'à présent aux objectifs et programmes communs des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme (travailleurs, femmes, enfants); pour aider au renforcement des capacités nationales (notamment des organisations de travailleurs et d'employeurs); et pour influencer les politiques et créer des partenariats locaux (comme avec les mandants de l'OIT).



- Pour intensifier la mobilisation de ressources locales, il conviendrait de renforcer les ministères du travail de manière à pouvoir obtenir des fonds dans le cadre des nouveaux systèmes de financement décentralisés.

## **B. Amériques**

### ***Liens avec les cadres nationaux de développement***

32. L'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent de l'OIT est présent dans 14 PNUAD mis en œuvre dans la région, même si la participation des mandants à ce processus demeure limitée. Cependant, comme le Bureau participe au processus d'élaboration des PNUAD et que ces derniers sont rattachés aux PPTD, les priorités des mandants sont souvent prises en compte. En outre, en Uruguay, pays pilote participant à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies, le programme commun OIT-ONU reprend le contenu de l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent, et des efforts sont actuellement déployés conjointement avec des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Les questions inscrites dans les PPTD sont l'emploi productif, l'égalité des sexes, l'emploi des jeunes, le développement économique local et le dialogue social.

### ***Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs***

33. L'examen des données d'expérience permet de constater une participation positive des acteurs sociaux à l'élaboration des PPTD pour la région. Dans le cas du Chili, les capacités institutionnelles du gouvernement apportent une précieuse contribution à l'examen et à l'élaboration des PPTD. En ce qui concerne l'Amérique centrale, des réunions ont été organisées avec chaque groupe social impliqué dans le processus; dans d'autres cas, des consultations tripartites ont été menées (gouvernement, organisations de travailleurs et d'employeurs). Au Brésil, les partenaires sociaux participent pleinement au processus d'examen tripartite de la mise en œuvre de l'agenda national qui constitue le fondement des PPTD. En Argentine, où un deuxième PPTD est en cours, on s'efforce de promouvoir des espaces de dialogue tripartite afin de concrétiser les priorités du programme. Enfin, au Mexique et à Cuba, la participation des partenaires sociaux se situe à un échelon élevé: ministères, secrétariats d'Etat ou cadres intermédiaires.

### ***Les grandes priorités énoncées dans les PPTD***

34. Les priorités énoncées dans les différents documents présentent des similitudes du fait qu'elles ont été convenues à la lumière des mesures spécifiques et générales inscrites dans l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent (2006-2015). Les quatre grandes questions identifiées étaient les suivantes:

- promouvoir la concrétisation et l'application efficaces des normes internationales du travail;
- promouvoir le dialogue social et le tripartisme;
- contribuer à l'élaboration de politiques de l'emploi propres à créer des possibilités pour les hommes et les femmes et à assurer des revenus corrects;
- renforcer les politiques de protection sociale.

35. Compte tenu de ces priorités, il est important de noter que les principaux domaines d'action où l'on cherche à atteindre des résultats sont les suivants: promotion de l'emploi des jeunes, élimination du travail des enfants, du travail forcé et de la traite, réduction des accidents et blessures sur le lieu de travail, application effective des conventions fondamentales et prioritaires grâce au dialogue social, développement des compétences professionnelles et des ressources humaines, liberté d'association et négociation collective, renforcement des partenaires sociaux, extension de la couverture sociale et promotion de l'affiliation aux systèmes de protection sociale, et programmes de développement de l'emploi, des PME et des coopératives. On considère que l'égalité des sexes, l'élimination de la discrimination et l'approche sectorielle sont des questions intégrées.

### ***Mécanismes, niveaux et déficits de financement***

36. Les fonds disponibles sont l'un des principaux éléments à prendre en compte lors de l'élaboration des PPTD et des actions que doit mener le Bureau. Après un premier exercice de stratégie prospective pour l'actuelle période biennale 2008-09, la région estime qu'un supplément de 33 501 000 dollars E.-U. sera nécessaire pour concrétiser les résultats espérés par les pays. Ce montant couvre un projet d'environ 20 millions de dollars E.-U. au Brésil, visant à promouvoir les principes fondamentaux et les normes du travail sur le lieu de travail. Pour le prochain exercice biennal (2010-11), les ressources requises totaliseront 65 832 000 dollars E.-U., dont 29 615 000 seront couverts par les ressources du budget ordinaire et par les montants du budget ordinaire alloués à la coopération technique. Les ressources du CSBO permettront de financer les initiatives clairement identifiées dans les PPTD de la région pour lesquelles des fonds supplémentaires sont nécessaires. On pense que, d'ici à la mi-août, les domaines et questions devant être couverts par ces ressources auront été identifiés.

### ***Résultats et réalisations tangibles***

37. Un premier résultat obtenu au cours des premières années de mise en œuvre des PPTD est le fait que ces derniers étaient conformes à l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent. Deuxièmement, les objectifs stratégiques de l'OIT font partie des priorités convenues avec les mandants de chaque pays déjà signataire d'un PPTD. On peut citer également un autre résultat, à savoir que les agendas nationaux sont désormais très sensibles à la réduction et à l'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans la région.
38. Cependant, malgré les progrès accomplis, les capacités institutionnelles de certaines autorités du travail restent faibles dans certains pays de la région, d'où une forte demande d'assistance technique, l'absence de la planification nécessaire, le manque de coordination des travaux et un déficit de visibilité des résultats. Cette faiblesse est également patente dans le dialogue limité qu'entretiennent les partenaires sociaux pour déterminer les priorités des programmes. Il convient également de mener un dialogue social efficace par la voie tripartite afin de s'entendre avec les autorités sur les priorités et les résultats à atteindre, en utilisant au mieux les ressources disponibles.

### ***Les enseignements tirés de l'expérience et la marche à suivre***

39. Les principaux enseignements tirés du processus des PPTD sont notamment les suivants:
- en matière de coopération technique, les PPTD sont des instruments d'exécution et de gestion d'un grand intérêt pour l'Organisation et pour les mandants de chaque pays;

- le tripartisme et le dialogue social sont des caractéristiques de l'OIT et, à ce titre, doivent être encouragés à tous les niveaux;
- la participation active des partenaires sociaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des PPTD s'est révélée d'une importance vitale pour la durabilité des programmes;
- l'Agenda de l'hémisphère pour un travail décent (2006-2015) est le document d'orientation et d'intégration pour les objectifs et les résultats espérés au niveau de la région dans les années à venir.

40. Les prochaines mesures à prendre consisteront notamment:

- à élaborer et mettre en œuvre le processus des PPTD dans la région;
- à lancer le processus d'évaluation des résultats obtenus dans le cadre des PPTD menés à leur terme dans la région;
- à continuer de promouvoir les PPTD ainsi que la participation des partenaires sociaux à leur élaboration et à leur mise en œuvre, ainsi qu'à l'élaboration des PNUAD; et
- à identifier les domaines thématiques et les pays devant bénéficier de financements prélevés sur les ressources du CSBO disponibles pour le présent exercice biennal.

### C. Etats arabes

41. Les recommandations de la quatorzième Réunion régionale asienne demeurent le cadre général d'orientation pour les priorités régionales, au même titre que les recommandations des conférences annuelles de l'Organisation arabe du travail et des réunions spécialisées régionales qui donnent des orientations supplémentaires pour l'examen des politiques par le bureau régional et ses mandants. A cet égard, la tendance est de plus en plus à reconnaître les PPTD comme un cadre stratégique cohérent sur lequel l'OIT s'appuie pour mettre en œuvre son programme de travail dans la région. A l'heure actuelle, les PPTD sont pleinement opérationnels en Jordanie, en République arabe syrienne et au Yémen, et les documents pour Bahreïn et l'Oman ont été examinés et finalisés avec les mandants tripartites, l'intention étant d'engager le processus d'ici à la fin de 2008. Des consultations préliminaires ont été entamées avec les Emirats arabes unis, le Koweït et le Qatar.

### ***Liens avec les cadres nationaux de développement***

42. Tous les résultats énoncés dans les PPTD sont dûment alignés sur les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement grâce à des liens explicites dans les plans de suivi respectifs, ceci afin d'assurer des synergies et des complémentarités avec les programmes des Nations Unies. Le partenariat PNUD-OIT en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne trouve son expression dans une programmation conjointe et dans des accords de coopération (y compris des contributions en espèces), visant essentiellement à créer des emplois et des moyens de subsistance, à promouvoir une culture de l'entrepreneuriat, à favoriser l'accès aux services d'appui au développement des entreprises et à constituer des réseaux du Pacte mondial. Au Yémen, l'OIT a joué un rôle moteur en assurant l'intégration des indicateurs reflétant l'Agenda du travail décent dans la version révisée du plan de suivi et d'évaluation des PNUAD. Les enseignements tirés des partenariats novateurs (mise en œuvre de programmes conjointement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et avec l'UNESCO en Iraq, participation à des fonds de tutelle à donateurs multiples) sont actuellement utilisés pour permettre à l'OIT d'adapter sa stratégie au système des Nations Unies au niveau régional.

## **Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs**

43. Pour faciliter le consensus sur les priorités et résultats communs, les partenaires sociaux sont activement associés à l'élaboration et à la rédaction des documents par un processus itératif fondé sur la consultation, les réunions tripartites et le retour continu d'information. Des manifestations nationales d'ouverture tripartites de haut niveau avec la participation des principaux acteurs nationaux et de la communauté internationale sont organisées dans le but d'entériner officiellement le PPTD et de souligner la prise en main et la responsabilisation tripartites. Des structures spécifiques de gouvernance et de coordination sont mises en place; pour ce faire, soit on crée des comités nationaux tripartites, soit on revitalise ceux qui existent. Le renforcement des capacités est intégré tout au long du cycle de programmation grâce à des activités de formation à la gestion axée sur les résultats, le but étant de veiller à ce que les mandants puissent être associés au processus de suivi et d'évaluation.

## **Les grandes priorités énoncées dans les PPTD**

44. L'analyse des PPTD de toute la région fait apparaître les priorités indiquées ci-après, qui exigent indubitablement la combinaison de stratégies et interventions régionales, sous-régionales et nationales:
- la lutte contre le chômage par l'élaboration de politiques de l'emploi intégrant les femmes et les jeunes, l'économie informelle et l'application d'outils efficaces d'information sur les marchés du travail;
  - le développement de l'entrepreneuriat pour la relance de l'économie et la création d'emplois;
  - l'amélioration des capacités institutionnelles de l'administration du travail;
  - la garantie du respect des normes internationales du travail;
  - la création d'un environnement propice au tripartisme et au dialogue social;
  - l'amélioration des systèmes de sécurité sociale et de la capacité institutionnelle de protéger les travailleurs vulnérables.

## **Mécanismes, niveaux et déficits de financement**

45. Les stratégies de mobilisation de ressources sont fondées sur les plans de mise en œuvre des PPTD, qui mettent en exergue les besoins et déficits de financement. Les ressources du CSBO et du budget ordinaire servent à financer les composantes prioritaires et stratégiques du programme afin de créer des partenariats et de mobiliser des ressources supplémentaires. Les possibilités de partage des coûts avec des partenaires du système des Nations Unies sont systématiquement étudiées. Les fonds de la coopération technique constituent la principale ressource pour la mise en œuvre des activités des PPTD. En Jordanie, plus des deux tiers des ressources requises provenaient de fonds extrabudgétaires, notamment de la contribution directe en espèces du gouvernement. Dans la République arabe syrienne, des négociations sont en cours au niveau local, l'un des principaux donateurs assurant le volet protection sociale du programme. Cela démontre clairement la volonté de certains donateurs de financer les PPTD sur la base d'un programme plutôt que de projets et confirme la valeur ajoutée élevée des documents de PPTD en tant qu'instrument de mobilisation de ressources. Les documents de PPTD et leur processus

d'élaboration font aussi surgir des possibilités de mobilisation de ressources locales de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Les fonds du CSBO serviront également à financer des résultats spécifiques énoncés dans les programmes par pays; dans les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe, des efforts seront déployés pour promouvoir des accords de partage des coûts.

### **Résultats et réalisations tangibles**

46. Les résultats obtenus par la promotion des PPTD dans la région sont les suivants:

- élaboration de stratégies de l'emploi grâce à l'amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur les marchés du travail. Le Yémen a publié le Plan d'action pour la stratégie nationale de l'emploi à la fin de juillet 2008, et la Jordanie a lancé sa politique nationale de l'emploi en août 2008;
- introduction d'une culture de l'entrepreneuriat dans les centres de formation professionnelle et dans les programmes d'enseignement secondaire (Jordanie, Oman, République arabe syrienne, Yémen);
- mise en place de nouveaux systèmes de protection sociale pour élargir la couverture sociale des travailleurs vulnérables; parmi les pratiques exemplaires figurent la loi prévoyant une allocation de chômage à Bahreïn ainsi que le système de prestations de maternité en espèces en Jordanie;
- amélioration de la représentation des travailleurs, en particulier à Bahreïn, au Koweït et en Oman;
- un respect plus strict des normes internationales du travail grâce à des systèmes améliorés d'inspection du travail;
- une participation plus efficace des organisations de travailleurs et d'employeurs à l'élaboration des politiques et à la réforme de la législation du travail par l'intermédiaire de comités consultatifs tripartites, qui préparent progressivement le terrain dans l'optique de la création de conseils économiques et sociaux en Jordanie.

### **Les enseignements tirés de l'expérience et la marche à suivre**

47. La participation des partenaires tripartites est essentielle pendant tout le processus d'élaboration et de mise en œuvre pour assurer la prise en main et la durabilité des interventions sous forme de PPTD. Une manifestation officielle d'ouverture et l'approbation formelle du programme par la signature du document renforcent le sentiment d'être partie prenante ainsi que l'engagement et la responsabilisation de tous les partenaires vis-à-vis des objectifs communs à atteindre.
48. Le rôle des acteurs non traditionnels est également fortement encouragé s'agissant d'accroître la capacité de l'OIT d'opérer ses opérations ciblées avec une plus grande efficacité.
49. Il est essentiel d'assurer des liens réciproques, au niveau de la mise en œuvre, entre les résultats énoncés dans les PPTD si l'on veut obtenir des résultats intégrés. Cela passe nécessairement par la mise en place de structures de gouvernance solides et par des mécanismes de coordination et de suivi garantissant une approche programmatique de la mise en œuvre des activités. En outre, le fait d'être en contact avec les donateurs locaux dès le processus de mise en route facilite la mobilisation de ressources.

50. La mise en service d'outils de gestion axée sur les résultats et la prise en main par les mandants de la mise en œuvre du programme restent une difficulté majeure. Des outils de formation seront spécialement conçus pour tenir compte des besoins et capacités différenciés des mandants.

## **D. Asie et Pacifique**

51. Les cinq priorités communes entérinées par la quatorzième Réunion régionale asienne (Busan, 2006) continuent de guider les travaux du Bureau dans la région de l'Asie et du Pacifique pendant la période biennale 2008-09. Ces priorités sont les suivantes: promouvoir la compétitivité, la productivité et la création d'emplois; s'atteler à la question de l'emploi des jeunes; améliorer la gestion des migrations de main-d'œuvre; renforcer la gouvernance des marchés du travail; et étendre la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle. Pour aider les pays à progresser vers la réalisation des objectifs nationaux et régionaux au titre de ces priorités durant la Décennie du travail décent en Asie, trois réseaux pilotes de connaissances sur le travail décent pour l'Asie de l'Est ont été lancés qui concernent l'emploi des jeunes, le développement des compétences et les relations du travail. Suite à la Conférence de recherche sur les emplois verts dans la région Asie-Pacifique, organisée en avril 2008, des études seront entreprises sur les politiques et les mécanismes de marché propres à promouvoir l'efficacité énergétique et les emplois verts, les projets pilotes de formation qualifiante, le développement d'entreprises et les énergies renouvelables. Le Bureau encouragera les travaux visant à étendre la protection sociale de base aux travailleurs de l'économie informelle de la région dans le cadre du suivi de la Réunion régionale de haut niveau sur la sécurité sociale, tenue à New Delhi (Inde) en mai 2008.
52. Sept documents de PPTD ont été finalisés (Bangladesh, Chine, Indonésie, Mongolie, Népal, Pakistan et Sri Lanka) et affichés sur le site Web public. Le document du PPTD mis en œuvre en Inde a fait l'objet d'une évaluation par le mécanisme d'assurance de la qualité de l'OIT et sera finalisé d'ici à septembre 2008. L'élaboration des documents de PPTD pour le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la Thaïlande et le Timor-Leste a commencé et devrait être terminée d'ici à décembre 2008.

### ***Liens avec les cadres nationaux de développement***

53. La pratique courante consiste encore à élaborer les PPTD en les alignant sur le PNUAD, l'OIT jouant un rôle de chef de file dans certains domaines prioritaires du PNUAD. En 2008 seront élaborés trois nouveaux documents de PNUAD (Afghanistan, République islamique d'Iran et Philippines). Dans le cas des Philippines, les résultats prévus par pays, proposés dans le projet de PPTD, seront intégrés en temps que résultats secondaires dans le projet de PNUAD.
54. Au Pakistan, le Bureau a signé le Mémorandum d'accord sur l'aspect opérationnel de Pakistan One Fund, qui permet à l'OIT d'accéder au fonds commun pour financer la mise en œuvre du PPTD. Au Viet Nam, l'OIT a été incluse dans le plan II d'unité d'action des Nations Unies, et elle dirige les groupes de coordination des programmes sur la politique commerciale, l'emploi et le développement de l'entreprise.

## **Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs**

55. Les mandants sont associés à l'élaboration des PPTD, notamment à l'examen des priorités et des résultats visés. Le niveau des mécanismes tripartites varie d'un pays à l'autre. En Indonésie et à Sri Lanka, les réunions consultatives tripartites ont identifié des priorités communes et se sont mises d'accord sur les stratégies à appliquer pour la mise en œuvre des programmes et projets par pays. Au Cambodge, au Népal et dans les pays du Pacifique Sud, des ateliers de parties prenantes, avec la participation des mandants, sont organisés dans le but de se mettre d'accord sur les priorités des programmes par pays. Les partenaires sociaux et les gouvernements sont également associés à l'examen biennal des programmes de pays concernant les PPTD pour le Cambodge, le Népal et les pays du Pacifique Sud.
56. Soutenir les mandants tripartites pour créer des alliances avec d'autres partenaires stratégiques reste une priorité, notamment pour renforcer la capacité des partenaires sociaux de participer activement à l'élaboration de politiques socio-économiques et de politiques de gouvernance ainsi qu'à l'agenda de la réforme des Nations Unies.

## **Les grandes priorités énoncées dans les PPTD**

57. La région a identifié 125 résultats énoncés dans les programmes de pays, sans compter les 52 résultats spécifiques axés sur le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs. Huit résultats visés au plan régional sont définis comme étant de nature à créer un environnement propice grâce à la connaissance, à des réseaux et à des partenariats avec les institutions régionales et nationales; et à soutenir l'action directe des PPTD par l'identification de pratiques, outils, approches et méthodologies éprouvés et par de nouvelles initiatives visant à apporter des réponses aux nouveaux problèmes qui se posent. La gestion des migrations de main-d'œuvre et la gestion des connaissances sont deux thèmes figurant dans les résultats énoncés pour les sous-régions de l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud.
58. L'emploi est la première des priorités dans les PPTD de la région. Plus d'un quart des ressources (28 pour cent) sont allouées aux résultats recherchés dans le domaine de l'emploi. Le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs est jugé indispensable à la concrétisation des résultats énoncés dans les programmes de pays, 27 pour cent des allocations prélevées sur le budget ordinaire étant destinées à contribuer aux activités dans ce domaine. Quant aux 45 pour cent restants des ressources du budget ordinaire, il est prévu de les utiliser pour concrétiser les résultats attendus dans l'immédiat, déployer des activités dans le domaine de la protection sociale et dans celui des principes et droits fondamentaux.

## **Mécanismes, niveaux et déficits de financement**

59. La région s'est rapprochée de l'objectif consistant à allouer 70 pour cent des ressources du budget ordinaire à des PPTD d'ici à la fin de l'exercice biennal. Des propositions concernant l'utilisation des ressources du CSBO pour financer la mise en œuvre des PPTD ont également été élaborées, notamment pour les pays qui ont des difficultés à trouver les fonds nécessaires pour leurs PPTD.
60. Le nombre de projets de coopération technique pour la région qui ont été approuvés a augmenté au cours des six dernières années (de 2002 à 2007), avec un pic de 78,7 millions de dollars E.-U. en 2006, suivi d'une légère baisse pour s'établir à 62,2 millions de dollars E.-U. en 2007. L'OIT a participé à l'élaboration des propositions conjointes visant à

financer le fonds (PNUD-Espagne) pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Sur les six guichets de financement ouverts à ce jour, l'OIT s'est procuré les fonds au titre des propositions conjointes auprès d'autres organismes des Nations Unies dans cinq des sept pays éligibles (Bangladesh, Cambodge, Chine, Philippines et Viet Nam).

## **Résultats et réalisations tangibles**

61. Plusieurs résultats notables peuvent être cités:

- l'étude de l'OIT concernant les pratiques sur le lieu de travail (Workplace Practice Survey), réalisée en Chine, dans la République de Corée, en Inde et en Malaisie, a permis d'améliorer la base de connaissances régionale sur le rôle que jouent la croissance de la productivité et la multiplication des possibilités de travail décent dans la promotion de la compétitivité durable au niveau de l'entreprise ainsi qu'aux niveaux national et régional. Le Réseau régional de compétences a également adopté un cadre de coopération actualisé sur le développement des compétences pour l'Asie et le Pacifique afin de faciliter la promotion des produits et services des organisations partenaires du réseau, y compris celles du programme SKILLS AP de l'OIT;
- au Népal, la Commission nationale de planification a cherché à obtenir l'approbation du cabinet pour le plan national d'action en faveur de l'emploi des jeunes, élaboré avec l'aide de l'OIT et entériné par les mandants. En Indonésie, le programme assorti de délais a contribué à ce que le gouvernement reconnaisse la nécessité de s'occuper des enfants non scolarisés, y compris les enfants astreints à travailler, par le biais de son programme de transferts monétaires soumis à certaines conditions. Un manuel sur le personnel de terrain de l'OIT, intitulé *Forging linkages between child labour and youth employment programmes across Asia and the Pacific*, a été réalisé dans le but d'améliorer la coopération entre les deux types de programmes;
- l'action menée par l'OIT aux Philippines en faveur de la réintégration des travailleurs migrants, y compris les victimes de la traite, a abouti à l'élaboration de directives nationales relatives à la fourniture de services d'orientation aux fins de la réintégration des migrants de retour au pays. Un catalogue d'orientation sur les carrières, avec des informations sur les possibilités de formation qualifiante et de placement pour les travailleurs migrants, a également été réalisé à l'appui des services consultatifs fournis aux travailleurs migrants de retour au pays.

## **Les enseignements tirés de l'expérience et la marche à suivre**

62. On peut mettre en exergue les points suivants:

- Il ressort de l'examen des programmes par pays qu'il y a lieu d'améliorer les jalons et indicateurs pour contrôler, en consultation avec les mandants, les progrès accomplis vers la concrétisation des résultats énoncés dans les PPTD tout au long de la Décennie du travail décent en Asie.
- Les directeurs de pays doivent impérativement exercer un vrai leadership, et les mandants participer et s'engager activement pour permettre l'établissement concerté et l'application rigoureuse d'une feuille de route concernant les mesures à prendre, l'échange d'informations et les dialogues à mener à intervalles réguliers sur les réalisations et les goulets d'étranglement.



## **E. Europe**

### ***Liens avec les cadres nationaux de développement***

63. Tous les PNUAD seront progressivement menés à leur terme et évalués, et de nouveaux seront élaborés. De plus en plus de PPTD sont élaborés de telle manière qu'ils soient alignés sur les PNUAD. L'OIT veillera à ce que les partenaires sociaux participent à ce processus d'examen et d'élaboration et soient en mesure d'influer sur les politiques économiques et sociales et sur les politiques du marché du travail. A cet égard, le réseau des coordinateurs nationaux joue un rôle de facilitation très important.
64. En Europe, le seul pays pilote participant à l'initiative sur l'unité d'action du système des Nations Unies est l'Albanie. Grâce à la coordination dynamique assurée par le coordonnateur résident des Nations Unies, à l'engagement du coordonnateur national de l'OIT et au soutien apporté par le bureau sous-régional de Budapest, l'OIT a été étroitement associée à l'élaboration d'un programme unifié des Nations Unies, fondé sur les consultations menées avec le ministère du Travail albanais et avec les partenaires sociaux. De ce fait, le Programme unifié des Nations Unies, signé en octobre 2007, contient des résultats axés sur des questions d'un intérêt majeur pour l'OIT et ses mandants. L'OIT et les partenaires sociaux sont expressément mentionnés en tant qu'agents participants et partenaires coresponsables pour atteindre les résultats convenus.

### ***Participation des organisations d'employeurs et de travailleurs***

65. En Europe, les mandants ont toujours été très activement associés à toutes les étapes des PPTD. Les six PPTD achevés à la fin de 2007 ont fait l'objet d'une évaluation approfondie par les mandants tripartites et par l'OIT. Alors que, d'une manière générale, tous les PPTD ont été bien notés, aussi bien pour leur pertinence par rapport à l'agenda de développement de chaque pays que pour la concrétisation des objectifs et des résultats définis conjointement, les enseignements tirés de leur mise en œuvre servent maintenant à la préparation de nouveaux cycles de PPTD. La participation des partenaires sociaux a contribué à renforcer leurs capacités en matière de gestion axée sur les résultats. Les programmes contiennent également des activités visant à approfondir les connaissances analytiques du gouvernement et des partenaires sociaux et à renforcer leur capacité de formuler, appliquer, contrôler et évaluer des politiques et programmes pertinents et efficaces.

### ***Les grandes priorités énoncées dans les PPTD***

66. Une priorité importante consiste à renforcer les politiques nationales de l'emploi et du marché du travail afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes et les hommes. Le renforcement du dialogue social et des capacités des partenaires sociaux est une autre priorité nationale pour une grande majorité de pays. Chaque pays se fait également une priorité de promouvoir la protection sociale des travailleurs; certains pays se focalisent sur les réformes des systèmes nationaux de sécurité sociale, d'autres sur le renforcement des systèmes nationaux de sécurité et de santé au travail ou sur les systèmes d'inspection de travail ou, plus généralement, sur la réduction des déficits de travail décent dans l'économie informelle. Parmi les autres priorités, on peut citer la promotion des droits au travail, l'amélioration de la législation du travail et une meilleure application de la loi.

## **Mécanismes, niveaux et déficits de financement**

67. La tendance à décentraliser les activités de coopération technique persiste. Les sujets retenant le plus l'attention des donateurs dans la région sont la migration et la traite, l'emploi des jeunes, le dialogue social, le travail des enfants et, plus récemment, l'égalité entre les sexes, les services d'inspection du travail ainsi que la sécurité et la santé au travail. Cependant, un certain nombre de résultats énoncés dans les PPTD sont actuellement sous-provisionnés, de sorte que des fonds doivent être levés auprès de donateurs potentiels. Les fonds du CSBO devraient renforcer les résultats définis conjointement aux fins de l'élaboration de politiques économiques et sociales cohérentes à l'appui du travail décent, par exemple des politiques intégrées concernant l'économie informelle, le renforcement des systèmes nationaux d'inspection du travail et la promotion de l'égalité des sexes dans le monde du travail.

## **Résultats et réalisations tangibles**

68. La mise en œuvre des PPTD dans la région a abouti aux réalisations suivantes:

- adoption de la Stratégie nationale de l'emploi 2007-2020 par le gouvernement de la République de Moldova;
- renforcement des politiques nationales de promotion de l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan, au Kirghizistan, en République de Moldova et en Serbie, avec une participation tripartite;
- amélioration de la capacité des institutions nationales du marché du travail de formuler, mettre en œuvre et évaluer les politiques nationales de l'emploi, y compris l'examen par des pairs dans huit pays de l'Europe du Sud-Est;
- augmentation significative du nombre de travailleurs de l'économie informelle désormais enregistrés, grâce au projet concernant le dialogue social mis en œuvre par l'OIT en Turquie;
- ratification de la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et de la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et élaboration d'une politique nationale de migration par le Tadjikistan;
- mise en place et renforcement de nouvelles institutions et stratégies gouvernementales pour éliminer les pires formes de travail des enfants et protéger les enfants qui travaillent ainsi que les jeunes travailleurs dans trois pays d'Asie centrale, en Ukraine et dans plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est;
- diminution significative du travail des enfants en Turquie grâce aux projets de l'OIT-IPEC;
- adoption de la loi sur le dialogue social en Ukraine en 2007;
- ratification de la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, par la Bulgarie;
- renforcement du système national de protection de la santé et de la sécurité au travail au Kazakhstan et mise en œuvre d'importantes mesures dans ce même domaine par les syndicats et les organisations d'employeurs en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en République de Moldova.

## **Les enseignements tirés de l'expérience et la marche à suivre**

69. Dans la région Europe, les enseignements tirés de l'expérience sont les suivants:

- Une approche participative avec les mandants des PPTD, comprenant la signature de mémorandums d'accord, renforce leur confiance dans l'OIT, leur sentiment d'être partie prenante et leur engagement. Les sessions de contrôle à mi-parcours et les évaluations conjointes organisées par les coordonnateurs nationaux ont été utiles.
- Le processus d'élaboration des PPTD a été une expérience très positive sur le plan de la gestion axée sur les résultats, aussi bien pour le personnel de l'OIT que pour les mandants. La présentation matricielle des résultats a été améliorée par l'inclusion d'indicateurs et d'étapes annuelles pour mesurer les progrès accomplis vers la concrétisation des résultats définis conjointement.
- Pour avoir une plus grande utilité stratégique, les PPTD devraient être conclus pour une période d'au moins trois à quatre ans. Compte tenu des changements imprévus qui peuvent survenir dans les gouvernements nationaux de la région et/ou dans les financements assurés par les donateurs, il conviendrait d'élaborer les PPTD de manière flexible et de prévoir pour ces derniers des plans de mise en œuvre permettant d'apporter des réponses créatives en fonction de l'évolution de la situation et des besoins.
- Les activités de levée de fonds devraient être intensifiées de manière à mobiliser des moyens de financement suffisants pour les PPTD et pour tous les résultats qui y sont énoncés. Le CSBO est un nouvel instrument financier conçu pour aider les services extérieurs, en concertation avec les unités techniques compétentes au siège, à progresser sur les questions prioritaires pour la région et à pallier les déficits de financement pour certains résultats énoncés.
- Les exercices de contrôle régulier et d'évaluation finale des PPTD achevés, effectués avec les mandants nationaux, se sont révélés très utiles pour déterminer les priorités et résultats qu'il convient d'inscrire dans les nouveaux PPTD en fonction des principaux objectifs nationaux de développement, mais aussi pour obtenir, de la part des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, l'engagement plus ferme de collaborer avec l'OIT pour atteindre ces objectifs et ces résultats; des comités directeurs tripartites seront constitués.
- Les activités de plaidoyer pour le travail décent et de promotion des services de conseil et d'assistance de l'OIT sur les politiques à suivre pour relever les défis du travail décent doivent être poursuivies et intensifiées au niveau des pays, grâce à un alignement étroit sur les PNUAD et d'autres partenariats, par exemple avec la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale.

Genève, le 15 octobre 2008.

*Document soumis pour information.*

## Annexes statistiques

### Annexe I. Etat d'avancement des PPTD dans les pays africains

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Afrique du Sud	Achevé	Non	Oui					2008-2011	Oui	Priorités des PPTD en cours de détermination	
Algérie			Oui					2009-2012	Oui		
Angola	En cours	Oui							Oui		
Bénin	En cours								Oui		
Botswana	En cours	Oui						2008-2011	Oui	Atelier PPTD 17-18 septembre	
Burkina Faso								2006-07	Oui	PPTD 2006-07 achevé. Elaboration du nouveau PPTD en cours	
Burundi			Oui					2008-2011		Révision du PPTD 2006-07 en cours	
Cameroun			Oui					2008-2011	Oui		
Cap-Vert	En cours										
République centrafricaine	En cours	Oui							Oui		
Communauté de l'Afrique de l'Est			Oui					2008-2011		Aucune donnée disponible	
Comores			Oui					2008-2012	Oui		
Congo	En cours							2008-2012	Oui		
Côte d'Ivoire			Oui					2008-2013	Oui		

Pays	Etape I: Phase préparatoire 1		Etape II: Projet de document de PPTD 2				Etape III: Document final de PPTD 3			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Djibouti			Oui					2008-2011	Oui		
Egypte						Oui		2008-2011	Oui		
Erythrée											
Ethiopie			Oui					2008-2011			PPTD 2006-07 achevé. L'élaboration du nouveau PPTD est en cours
Gabon	En cours	Oui							Oui		
Gambie	En cours										
Ghana					Oui			2006-2009	Oui		
Guinée		Oui									
Guinée équatoriale	En cours										
Kenya					Oui			2007-2011	Oui		
Lesotho								2006-2009	Oui		Le mécanisme d'assurance de la qualité doit encore intervenir
Libéria	En cours										
Jamahiriya arabe libyenne											
Madagascar			Oui					2008-2012	Oui		
Malawi			En cours						Oui		Rédaction sur le point d'être terminée
Mali								2006-2009	Oui		
Maroc			Oui					2008-2011	Oui		

Pays	Etape I: Phase préparatoire 1		Etape II: Projet de document de PPTD 2				Etape III: Document final de PPTD 3			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Maurice	En cours							2008-2011	Oui		
Mauritanie	En cours										
Mozambique			En cours						Oui	Rédaction bientôt terminée	
Namibie	En cours	Oui						2008-2011	Oui	Atelier PPTD prévu les 15 et 16 octobre	
Niger	En cours										
Nigéria					Oui			2005-2009	Oui		
Ouganda					Oui			2007-2010	Oui		
République démocratique du Congo	En cours	Oui	Oui					2008-2011	Oui	Document conceptuel initial partagé avec les mandants pour commentaires	
Rwanda	En cours	Oui	Oui					2008-2012	Oui (aligné sur le Programme unifié des Nations Unies)		
Sao Tomé-et-Principe	En cours	Oui							Oui		
Sénégal			Oui					2006-2009	Oui		
Seychelles	En cours										
Sierra Leone	Achévé										
Somalie	En cours									Un PPTD provisoire doit être élaboré comme contribution de l'OIT au programme de transition de l'ONU pour la Somalie	

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Soudan	En cours						2009-2012				
Swaziland	En cours	Oui					2008-2011	Oui		Analyse de situation en cours	
République-Unie de Tanzanie				Oui			2006-2010	Oui			
Tchad	En cours										
Togo	En cours										
Tunisie	En cours										
Zambie							2007-2011	Oui			
Zimbabwe				Oui			2008-2011	Oui		PPTD 2005-2007 achevé. Nouveau PPTD en attente de lancement officiel	
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>8</b>	<b>33</b>		

**Notes explicatives**

<sup>1</sup> Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un PPTD, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels de PPTD pourraient être préparés par un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un PPTD. Ces documents conceptuels servent un double objectif: i) présenter des analyses et des données propres à aider les mandants tripartites à définir les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent; et ii) identifier et définir les principales priorités à énoncer dans chaque PPTD, notamment le renforcement des mandants tripartites et l'application des normes internationales du travail. <sup>2</sup> Les projets de documents de PPTD comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de PPTD, qui font appel au mécanisme d'assurance de la qualité, créé pour améliorer la qualité des documents de PPTD. <sup>3</sup> Documents finals de PPTD qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés, et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instrument d'action de l'OIT.

## Annexe II. Etat d'avancement des PPTD dans les Amériques

Pays	Étape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Étape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Étape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Antilles néerlandaises	En cours	Oui									
Argentine				Non			2008-2011	A ce jour, il n'y a pas de PNUAD en Argentine	Le premier PPTD (2005-2007) a fait l'objet d'une évaluation indépendante, soumise au Conseil d'administration en novembre 2007	Le document PPTD (2008-2011) est signé par les mandants tripartites	
Bahamas				Non			2008-2010	A ce jour, il n'y a pas de PNUAD aux Bahamas			
Barbade	En cours	Oui					2008-2011				
Belize	En cours	Oui									
Bolivie				Non			2007-2010	Oui	Le PPTD se présente sous forme de projet bénéficiant d'un financement néerlandais		
Bésil	En cours	Oui								Agenda Nacional de Trabajo Decente (2006). Agenda du travail décent de Bahia (2007). Préparation du Programme public du travail décent pour Bahia (2008)	



Pays	Étape I: Phase préparatoire 1		Étape II: Projet de document de PPTD 2				Étape III: Document final de PPTD 3			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Chili			Oui					2008-09	Il existe un document dit «de type PNUAD»		Document conceptuel signé avec le ministère du Travail
Colombie			Oui					2008-09	Oui		
Costa Rica						Oui		2008-2011	Oui		Déclaration tripartite sous-régionale et plan d'action pour l'emploi
Cuba	En cours										
République dominicaine						Oui		2008-2011	Oui		Le document PPTD est signé par les mandants tripartites
Equateur			Oui						Oui		
El Salvador						Oui		2008-2011	Oui		Le document PPTD est signé par les mandants tripartites
Guatemala						Oui		2008-2011			Déclaration tripartite sous-régionale et plan d'action pour l'emploi
Honduras						Oui		2008-2011	Oui		Le document de PPTD est signé par les mandants tripartites
Jamaïque	En cours	Oui									
Mexique			Oui					2008-2012	Oui		Le PNUAD pour 2008-2012 a été approuvé en juin 2007
Nicaragua						Oui		2008-2011	Oui		Déclaration tripartite sous-régionale et plan d'action pour l'emploi

Pays	Étape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Étape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Étape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevé/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Panama				Oui			Approuvé	2008-2011	Oui		Le document PPTD est signé par les mandants tripartites
Paraguay			Oui					2007-2010	Oui		Document conceptuel signé avec le ministère du Travail
Pérou			Oui					2008-09	Oui		Mémoire d'accord avec le ministère du Travail
Trinité-et-Tobago		Oui									
Uruguay			Oui					2007-2010	Oui		Le document conceptuel est signé avec le ministère du Travail
Pays de l'OCDE *		Oui									
<b>Total</b>	<b>6</b>		<b>8</b>			<b>6</b>			<b>8</b>		

\* Six Etats Membres de l'OIT font partie des Caraïbes orientales, à savoir Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

#### Notes explicatives

<sup>1</sup> Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un PPTD, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels de PPTD pourraient être préparés par un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un PPTD. Ces documents conceptuels servent un double objectif: i) présenter des analyses et des données propres à aider les mandants tripartites à définir les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent; et ii) identifier et définir les principales priorités à énoncer dans chaque PPTD, notamment le renforcement des mandants tripartites et l'application des normes internationales du travail. <sup>2</sup> Les projets de documents de PPTD comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de PPTD, qui font appel au mécanisme d'assurance de la qualité, créé pour améliorer la qualité des documents de PPTD. <sup>3</sup> Documents finals de PPTD qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés, et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instrument d'action de l'OIT.

## Annexe III. Etat d'avancement des PPTD dans la région des Etats arabes

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Bahreïn	En cours	Oui	Oui							Lancement prévu d'ici à fin 2008	
Emirats arabes unis	En cours									Cadre de priorités actuellement examiné avec le ministère du Travail	
Iraq											Une stratégie nationale sera élaborée et lancée en 2009
Jordanie					Oui				Oui	Programme par pays évalué en 2008. UNDAF 2008-2012	
Koweït		Oui								Consultation préliminaire suspendue pour changements institutionnels	
Liban	En cours									PNUAD en cours d'élaboration pour 2010-2014	Stratégie nationale en cours d'élaboration. Lancement prévu en 2009
Oman					Oui				Aucune donnée disponible	Pas de PNUAD en Oman. Lancement prévu d'ici à fin 2008	

Pays	Étape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Étape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Étape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Palestine	En cours										Une stratégie de l'emploi et du marché du travail de l'OIT a été approuvée par les mandants, et un programme de coopération technique y relatif lancé en juillet 2008
Qatar	En cours										En 2008, deux missions de programmation pour déterminer et examiner les principales priorités en vue d'un soutien de l'OIT
République arabe syrienne					Oui			2008-2010	Oui		PNUAD 2007-2011 lancé en février 2008
Yémen		Oui			Oui			2008-2010	Oui		PNUAD 2007-2011 lancé en juillet 2008
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>					<b>Lancement prévu d'ici à fin 2008</b>

**Notes explicatives**

<sup>1</sup> Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un PPTD, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels de PPTD pourraient être préparés par un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un PPTD. Ces documents conceptuels servent un double objectif: i) présenter des analyses et des données propres à aider les mandants tripartites à définir les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent; et ii) identifier et définir les principales priorités à énoncer dans chaque PPTD, notamment le renforcement des mandants tripartites et l'application des normes internationales du travail. <sup>2</sup> Les projets de documents de PPTD comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de PPTD, qui font appel au mécanisme d'assurance de la qualité, créé pour améliorer la qualité des documents de PPTD. <sup>3</sup> Documents finals de PPTD qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés, et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instrument d'action de l'OIT.

## Annexe IV. Etat d'avancement des PPTD dans la région Asie et Pacifique

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Afghanistan	En cours										
Australie											Engagement de préparer un plan national d'action sur le travail décent, pris au Forum sous-régional de Melbourne en 2005
Bangladesh					Oui			2006-2009	Oui		
Brunéi Darussalam	En cours										
Cambodge						Oui					Le projet est en préparation suite à l'examen biennal du programme de pays, effectué en novembre 2007
Chine								2006-2010	Oui		Mémorandum d'accord entre le ministère chinois du Travail et de la Protection sociale et l'OIT
République de Corée											
Fidji	En cours	Oui									Un projet de cadre stratégique régional a été élaboré et examiné à la Réunion tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007

Pays	Etape I: Phase préparatoire 1		Etape II: Projet de document de PPTD 2				Etape III: Document final de PPTD 3			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Iles Marshall	En cours	Oui								Un projet de cadre stratégique régional a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007	
Iles Salomon	En cours	Oui								Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007	
Inde					Oui			2008-2012	Oui		
Indonésie					Oui			2006-2010	Oui		
République islamique d'Iran	En cours										Plan national d'action sur le travail décent
Japon											Plan tripartite des mandants visant à élaborer un plan national d'action sur le travail décent
Kiribati	En cours	Oui								Un projet de cadre stratégique régional a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007	Le PPTD fera partie intégrante du programme de pays des Nations Unies pour Kiribati
République démocratique populaire lao						Oui					

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Malaisie	En cours										Plan national d'action sur le travail décent, 2005-2008
Mongolie					Oui			Oui			
Myanmar											
Népal					Oui			Oui			
Nouvelle-Zélande											Plan national d'action sur le travail décent
Pakistan					Oui			Oui			Plan national d'action pour la création d'emplois décents et le développement des compétences au Pakistan
Papouasie-Nouvelle-Guinée				Oui							Un projet de cadre stratégique régional sur le travail décent a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007
Philippines			Oui								Le Comité consultatif tripartite national et son groupe de travail tripartite attendent la fin du troisième cycle du plan d'action national pour juin 2008
Samoa	En cours	Oui									Un projet de cadre stratégique régional a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Singapour											
Sri Lanka					Oui				Oui		Politique nationale du travail décent à Sri Lanka
Thaïlande											
Timor-Leste					Oui						
Vanuatu	En cours	Oui									Un projet de cadre stratégique régional a été élaboré et examiné à la Réunion technique tripartite sous-régionale sur le travail décent, tenue en novembre 2007
Viet Nam	En cours										Cadre national pour le travail décent, 2006-2010
<b>Total</b>	<b>11</b>		<b>5</b>	<b>1</b>	<b>8</b>		<b>7</b>				

**Notes explicatives**

<sup>1</sup> Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un PPTD, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels de PPTD pourraient être préparés par un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un PPTD. Ces documents conceptuels servent un double objectif: i) présenter des analyses et des données propres à aider les mandants tripartites à définir les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent; et ii) identifier et définir les principales priorités à énoncer dans chaque PPTD, notamment le renforcement des mandants tripartites et l'application des normes internationales du travail. <sup>2</sup> Les projets de documents de PPTD comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de PPTD, qui font appel au mécanisme d'assurance de la qualité, créé pour améliorer la qualité des documents de PPTD. <sup>3</sup> Documents finals de PPTD qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés, et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instrument d'action de l'OIT.



## Annexe V. Etat d'avancement des PPTD en Europe

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres
	Consultation préliminaire (achevée/en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)		
Albanie	Achevé	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		2008-2010	Oui	PPTD 2006-07 achevé. La rédaction du nouveau PPTD est en cours	Programme unifié des Nations Unies 2007-2010
Arménie								2007-2011	Oui	PPTD mis en œuvre	PNUAD 2005-2009
Azerbaïdjan								2007-2009	Oui	PPTD mis en œuvre	PNUAD 2005-2009
Bosnie-Herzégovine	En cours	Oui	Oui	Non	Non	Non		2008-2011	Oui	PPTD 2006-07 achevé. L'élaboration du nouveau PPTD est en cours	PNUAD 2005-2009
Ex-République yougoslave de Macédoine	Non	Non	Non	Non	Non	Non		?	Oui	Un PPTD sera élaboré après l'ouverture d'un bureau de correspondant dans le pays	PNUAD 2005-2009
Kazakhstan								2007-2009	Oui	PPTD mis en œuvre	PNUAD 2005-2009
Kirghizistan								2007-2009	Oui	PPTD mis en œuvre	DRSP – Stratégie de développement du pays (2007-2010); PNUAD 2005-2010
République de Moldova	En cours	Oui	Oui	Non	Non	Non		2008-2011	Oui	PPTD 2006-07 achevé. La rédaction du nouveau PPTD est en cours	PNUAD 2007-2011
Ouzbékistan	Achevé	Non	Non							En suspens	DSRP 2008-2010; PNUAD 2005-2009
Serbie	En cours	Non	Oui	Non	Non	Non		2008-2011	Oui	Il y a du retard à cause de la situation politique	PNUAD 2005-2009

Pays	Etape I: Phase préparatoire <sup>1</sup>		Etape II: Projet de document de PPTD <sup>2</sup>				Etape III: Document final de PPTD <sup>3</sup>			Remarques concernant les étapes I à III	Autre cadre de coopération, existant ou à venir, avec les Etats Membres	
	Consultation préliminaire (achevée/ en cours)	Document conceptuel de PPTD (oui/non)	En cours de rédaction en consultation avec les mandants (oui/non)	En cours d'évaluation par le groupe de soutien régional pour les PPTD (oui/non)	Évalué par le groupe de soutien régional aux PPTD (oui/non)	Remaniement sur la base des éléments provenant de l'évaluation (oui/non)	Approuvé ou en attente d'approbation par le directeur régional (approuvé ou à approuver)	Période du PPTD	Alignement sur le PNUAD (oui/non)			
Tadjikistan								Approuvé	2007-2009	Oui	PPTD mis en œuvre	PNUAD 2005-2009
Turquie	En cours											
Ukraine	En cours	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	A approuver	2008-2011	Oui	PPTD 2006-07 achevé. L'élaboration du nouveau PPTD est en cours	PNUAD 2006-2010
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>		<b>11</b>		

**Notes explicatives**

<sup>1</sup> Cette phase comprend la fourniture d'informations sur le processus d'élaboration d'un PPTD, avec ou sans consultation préliminaire sur les mesures à prendre avec l'OIT et les mandants tripartites. Les documents conceptuels de PPTD pourraient être préparés par un bureau de pays aux fins de discussions préliminaires, mais l'établissement d'un document conceptuel ne constitue pas une étape obligée dans le processus d'élaboration d'un PPTD. Ces documents conceptuels servent un double objectif: i) présenter des analyses et des données propres à aider les mandants tripartites à définir les priorités des programmes par pays de promotion du travail décent; et ii) identifier et définir les principales priorités à énoncer dans chaque PPTD, notamment le renforcement des mandants tripartites et l'application des normes internationales du travail. <sup>2</sup> Les projets de documents de PPTD comprennent tous les éléments qui ont été élaborés en consultation avec les mandants tripartites. Ils sont évalués par les groupes de soutien régionaux de PPTD, qui font appel au mécanisme d'assurance de la qualité, créé pour améliorer la qualité des documents de PPTD. <sup>3</sup> Documents finals de PPTD qui, tout en étant susceptibles de modifications au cas où la situation évoluerait, ont satisfait à la condition requise pour être approuvés, et auxquels il est possible de se référer en tant qu'instrument d'action de l'OIT.